



N° de résolution
ou annotation

2022-08-15

Résolution # 22-08-110

Résolution # 22-08-111

Résolution # 22-08-112

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 15 août 2022, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1
Monsieur **Jean-François Martin**, conseiller poste numéro 2
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3
Monsieur **Daniel Leduc**, conseiller poste numéro 4
Monsieur Jérémie Lebel, conseiller poste numéro 5, est absent
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance en l'absence du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et greffier-trésorier assiste également à cette séance.

Étant donné l'absence du maire, tous les membres du conseil présents consentent à devancer le point 10.1 de l'ordre du jour afin de désigner le président d'assemblée de la présente séance.

Nomination du maire suppléant

ATTENDU que l'article 116 du *Code municipal du Québec* prévoit que la municipalité peut nommer un maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

ATTENDU que ce maire suppléant est le substitut au conseil des maires de la MRC d'Acton ou à toutes autres instances relatives à la municipalité;

ATTENDU que s'il y a lieu, ce maire suppléant est autorisé à signer les chèques et autres documents conjointement avec le Directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU qu'en ce mois d'août 2022, une nouvelle période de rotation de trois mois débute;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu que le conseiller poste numéro 3, M. Éric Laliberté soit nommé maire suppléant jusqu'à ce qu'un nouveau maire suppléant soit désigné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu d'ouvrir la séance à 20h02.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

3. Adoption de l'ordre du jour



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets. Un point concernant la Caisse sera ajouté au varia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Adoption de procès-verbaux

Résolution # 22-08-113

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022, en modifiant le mot « entente » pour le mot « attente » au point #6.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Trésorerie

Résolution # 22-08-114

Approbation de la liste des comptes du mois de juillet 2022

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu ;

ATTENDU que le greffier-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois de juillet 2022 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 158 736,04\$;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 89 976,42\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 248 712,46\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Demandes de citoyens ou organismes

Résolution # 22-08-115

Chambre de commerce de la région d'Acton, renouvellement de la cotisation 2022-2023

Il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu que la municipalité renouvelle sa cotisation 2021-2022 au montant de 110\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Résolution # 22-08-116
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Demande de subvention pour les produits d'hygiène féminine de Mme Ariane Hamelin

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que la municipalité analyse plus en détails le type de subvention possible et qu'un projet de programme de remboursement soit présenté à la prochaine séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Salle Laurent-Paquin, offre de partenariat

Le conseil ne donnera pas suite à la proposition de commandite.

7. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h12 et se termine à 20h21. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

8. Travaux publics

Dépôt du rapport mensuel des travaux publics

Le conseil prend acte du rapport rédigé par le directeur des travaux publics.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Rapport mensuel du service d'inspection

Aucun document déposé.

Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

ATTENDU que la municipalité doit prendre position quant aux éléments prévus à la *Loi sur la protection du territoire agricole* ;

ATTENDU que Mme Diane Nadeau et M. Jean-Luc Labonté (lot 1 959 639 - 1035 route 139) déposent une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole afin de vendre une partie du lot 1 959 640 et d'en conserver une partie pour un usage autre qu'agricole ;

ATTENDU que l'action de lotir le lot 1 959 639 pour en faire deux lots distincts est conforme au règlement de lotissement ;

ATTENDU que les lots à usage résidentiel 1 959 719, 1 959 720, 1 959 725, 1 959 724 et la partie du lot 1 959 639 ayant le garage auront une superficie totale de 4 992,1 mètres carrés ;

ATTENDU que la partie du lot 1 959 639 serait vendue au voisin pour en faire de l'agriculture ;

ATTENDU que le lotissement et la vente n'auront pas ou peu d'impact sur l'agriculture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu que la municipalité appuie la présente demande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec afin de subdiviser le

Résolution # 22-08-117



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

lot 1 959 639 et d'en vendre une partie au voisin pour améliorer son agriculture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Conseil

Achat du lot numéro 6 520 235 du cadastre du Québec à l'Œuvre Fabrique de la paroisse de St-Théodore-d'Acton

En attente du projet d'acte, le point est reporté à la prochaine séance.

Résolution # 22-08-118

Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), inscription au congrès annuel

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'inscrire le maire M. Guy Bond et M. Daniel Leduc au congrès annuel 2022 de la FQM (22 au 24 septembre) et de rembourser les frais de déplacement et d'hébergement s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Gestion & direction générale

Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective

En attente de la proposition de contrat, le point est reporté à la prochaine séance.

Résolution # 22-08-119

Offre de services de SPE valeur assurable

Il est proposé par le conseiller Diane Daigneault et résolu d'approuver l'offre de services du 12 juillet 2022 au montant de 6 100\$ et de faire effectuer le mandat en 2023 si possible.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Loisirs et culture

Approbation de la programmation pour la réalisation de la fête de la municipalité

Le point est reporté à une prochaine séance.

13. Services d'hygiène

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de juin 2022 réalisés par la firme Asisto

Le conseil en prend acte.

14. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt de documents et des correspondances du mois de juillet 2022

Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de juillet 2022

Aucun document déposé.

16. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de juin 2022

Aucun document déposé.

17. Sécurité publique

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de juin 2022

Aucun document déposé.

Résolution # 22-08-120

Demande de modification des conditions de travail de la brigadière

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu de faire une contre-proposition au taux horaire de 22,50\$ et d'approuver les autres conditions présentées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18. Rapports, suivi des dossiers

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

19. Règlements

Aucun règlement adopté.

20. Varia

Tous les membres du conseil municipal présents consentent à l'ajout du prochain sujet à l'ordre du jour.

Résolution # 22-08-121

Projet de regroupement de la Caisse Populaire de St-Théodore-d'Acton et la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton

Suite à la rencontre entre les membres du conseil d'administration et les membres du conseil municipal, il est unanimement proposé et résolu d'appuyer la Caisse de St-Théodore-d'Acton dans son projet de regroupement avec la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h32 et se termine à 20h32. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

Résolution # 22-08-122

22. Levée de l'assemblée



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu de lever l'assemblée à 20h32.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

« Je, Eric Laliberté, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Éric Laliberté
Président d'assemblée
Maire suppléant

Marc Lévesque
Directeur général
& greffier-trésorier

